



# CAHIER D'ACTEUR

CAHIER N°33 • 08-12-2011

## AQUA DOMITIA : UN PROJET AU CŒUR DU SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA LAGUNE DE THAU

### LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA LAGUNE DE THAU

La Commission Locale de l'Eau en charge de l'élaboration du SAGE du bassin versant de la lagune de Thau a souhaité contribuer au débat public par le biais du cahier d'acteur. Ce cahier d'acteur est complété par une contribution écrite qui reprend l'avis détaillé de la CLE. Ces outils de concertation sont l'occasion de porter à la connaissance du public la synthèse des questionnements qui ont eu lieu dans les diverses instances de la CLE. Cette réflexion ne fait que s'amorcer et le projet Aqua Domitia sera au cœur des choix que la CLE aura à faire lors de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des ressources en eau et du règlement du SAGE. Cette contribution constitue une première ouverture sur la concertation du projet, qui doit se poursuivre avec les acteurs du territoire.

#### Coordonnées :

SAGE du bassin versant de la lagune de Thau  
Commission Locale de l'Eau • Syndicat Mixte du Bassin de Thau  
328 quai des moulins • 34200 SETE  
Tél. 04 67 74 61 60  
Mail : [contact@smbt.fr](mailto:contact@smbt.fr) • Site : <http://www.smbt.fr>

### UN SAGE POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS USAGES.

Le SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est un outil de planification majeur pour la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants. L'objectif principal de ce document est de rechercher un équilibre durable entre la protection des ressources en eau, des milieux aquatiques et la satisfaction des usages de l'eau.

Cette démarche a été initiée en France par la loi sur l'eau de 1992, puis renforcée en 2006 par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA). Doté dorénavant d'un volet réglementaire opposable au tiers, le SAGE a pour but de formaliser et de rendre applicables les règles de gestion de l'eau sur le territoire du bassin versant, dans le respect des orientations et des priorités qui auront été décidées par les membres de la Commission Locale de l'Eau (la CLE).

La Commission Locale de l'Eau en charge de l'élaboration et du suivi du SAGE a validé l'état des lieux et le diagnostic du SAGE en décembre 2009. La stratégie du SAGE a reçu un avis favorable du Comité de Bassin en avril 2011 et a été validée par la CLE en juin 2011.



Le périmètre du SAGE du bassin versant de la lagune de Thau et les masses d'eau concernées.

## AQUA DOMITIA : UN PROJET EN RÉSONANCE AVEC LE SAGE. UNE RÉPONSE POUR SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU TERRITOIRE DE THAU.

L'alimentation en eau potable du territoire de Thau est à l'heure actuelle assurée à 70% par la ressource du fleuve Hérault, et à 30% par la ressource karstique du Pli Ouest de Montpellier. Pour le Syndicat Bas Languedoc, la ressource du fleuve Hérault représente plus de 90% de la production d'eau potable. Cependant, cette ressource est fragilisée, ne pouvant répondre à la fois à l'augmentation de la demande et à l'impératif de conservation d'un débit minimum biologique indispensable au fonctionnement écologique du fleuve.

Dans ce contexte, le projet Aqua Domitia (maillon Sud) permet d'ores et déjà d'apporter une réponse en matière de production d'eau potable. Dès 2012, la livraison de l'eau brute à la nouvelle usine de potabilisation du Syndicat du Bas Languedoc à Fabrègues permettra la réalimentation de l'ensemble du réseau à hauteur de 30 000 m<sup>3</sup>/jour. Cette alimentation permet de sécuriser la desserte, en la connectant à une ressource indépendante de la ressource Hérault ou de la ressource karstique du Pli Ouest.

La CLE rappelle que l'accès à l'eau potable à partir de la ressource du Rhône permettra de satisfaire aux besoins en eau potable des habitants du territoire de Thau, dans les limites de la maîtrise de la croissance démographique imposée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Cependant, l'accès à la ressource du Rhône ne peut pas être l'unique réponse. La stratégie du SAGE met en avant la nécessité d'agir sur trois autres leviers : une meilleure anticipation des besoins, l'amélioration des rendements des réseaux d'adduction et de distribution et la sensibilisation de tous les usagers, publics et privés, à la limitation de leur consommation.



Crédit photo : Mairie de Sète

## UNE OPPORTUNITÉ POUR LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE LITTORALE.



Crédit photo : CCNBT

Le projet Aqua Domitia constitue une opportunité pour le maintien et le développement d'une agriculture et d'une viticulture qui doivent être compétitives et évoluer sur le territoire avec l'accès à l'irrigation.

En ce sens, la profession agricole représentée au sein de la Commission Locale de l'Eau est particulièrement attentive à la mise en œuvre du projet Aqua Domitia qui permettra d'aborder l'avenir de la profession avec espoir, dans un contexte d'évolution climatique et d'accès à la ressource difficiles. La CLE a rappelé dans ses choix stratégiques le rôle essentiel de l'agriculture sur le bassin versant qu'elle souhaite soutenir : au-delà du poids économique et social de cette activité, l'agriculture est indispensable pour les services rendus en matière d'aménagement du territoire, pour le maintien de la biodiversité, pour la valeur et l'entretien des paysages qu'elle façonne tout en limitant les risques d'incendies, pour l'attractivité touristique...

La stratégie du SAGE a clairement exprimé qu'elle s'inscrit en faveur du soutien des activités agricoles nécessaires et constitutives de la richesse du territoire, mais qu'elle promeut une agriculture raisonnée et intégrée aux enjeux de l'eau sur le territoire. Cette stratégie pourra se développer à condition qu'elle se fasse en concertation avec les représentants de la profession agricole et de tous les acteurs du territoire, en développant aussi des outils d'accompagnement, de sensibilisation et de formation auprès des futurs bénéficiaires de cette ressource.

L'enjeu primordial de la qualité des eaux de la lagune de Thau et de l'ensemble des milieux aquatiques, nécessite une concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (en particulier les représentants des activités maritimes et lagunaires) à la gestion de l'irrigation sur le bassin versant.



## INTÉGRER LE PROJET AQUA DOMITIA DANS LA RÉFLEXION GLOBALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

Au-delà de l'alimentation en eau potable et de l'irrigation agricole, l'artère littorale traversant l'ensemble du territoire de Thau constitue aussi une opportunité de réflexion sur les substitutions possibles afin de limiter les pressions sur les ressources déjà fortement sollicitées et fragilisées (Pli Ouest, fleuve Hérault, Astien). En particulier, certains usages doivent être pleinement intégrés à la réflexion d'Aqua Domitia, tels que :

- les usages ne nécessitant pas une eau potable : arrosages de jardins, des espaces et équipements publics ;
- la desserte en eau brute peut être un vrai outil d'accompagnement et d'équipement des secteurs maîtrisés d'urbanisation future ou d'activités, en lien avec les prescriptions du SCOT et des PLU des communes ;
- la desserte en eau brute peut être une réponse intéressante pour le développement des réseaux de défense et de lutte contre l'incendie...

## DES QUESTIONS EN SUSPENS.

### SUR LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.

En ce qui concerne la qualité des eaux distribuées par le réseau Aqua Domitia, la CLE interpelle la Commission Particulière du Débat Public pour que des informations sur la qualité des eaux soient portées à la connaissance du public. La CLE souhaite d'autre part qu'un retour d'expérience puisse être versé au dossier du maître d'ouvrage sur les territoires bénéficiant depuis de longues années de cette ressource (Gard, territoire Montpelliérain) tant sur les usages "eau potable" que pour les usages agricoles.

La CLE rappelle qu'aucun apport direct d'eau brute ne devra alimenter la lagune de Thau ou ses annexes.

### SUR LE FINANCEMENT DU PROJET.

Le coût du projet est globalement évalué à 140 M€, hors réseaux de desserte. Le coût du maillon "val d'Hérault" est quant à lui estimé à 50 M€, les réseaux de desserte quant à eux représenteraient un coût estimé à 40 M€, selon des modalités qui restent à déterminer. Le financement du projet d'adducteur est porté par la Région, par BRL concessionnaire, l'Agence de l'eau et les départements. Les agglomérations et intercommunalités desservies seront appelées à participer au montage financier du projet, mais selon des modalités qui restent à définir pour chaque maillon.

Ces contributions doivent être plus précisément établies, afin de juger de la faisabilité financière du projet, et de son impact sur les budgets des collectivités locales.

## SUR LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES RÉSEAUX DE DESSERTE.

L'étude, le déploiement et l'exploitation du réseau de desserte à partir de l'armature principale permettront réellement de disposer de la ressource là où elle sera nécessaire.

Concernant le financement des réseaux de desserte, le dossier du maître d'ouvrage se limite aux éléments suivants : "Le financement des réseaux de desserte sera assuré par des plans de financement spécifiques qui mobiliseront la Région, les Départements, les échelons locaux des collectivités ainsi que les usagers bénéficiaires des réseaux. Des négociations sont également en cours pour mobiliser des crédits européens FEADER". Sur ce volet, le dossier du maître d'ouvrage est assez peu explicite, et la CLE souhaite que des précisions soient apportées.

## DES RÉPONSES LOCALES.

### LE SAGE : ENGAGER UNE STRATÉGIE TERRITORIALE POUR LA GESTION DE L'EAU BRUTE.

A l'heure actuelle, les collectivités locales du territoire de Thau ne se sont pas ou peu engagées dans le projet Aqua Domitia, de même que sur les modalités d'organisation de la desserte en eau brute.

Le SAGE préconise l'engagement d'un **schéma directeur de desserte en eau brute**, condition préalable et nécessaire pour en fixer les modes de gestion, d'exploitation et de financement dans le respect des milieux aquatiques.

En corollaire, se pose aussi la question de la compétence "desserte en eau brute", tant pour l'engagement des études préalables que pour la mise en œuvre des travaux et l'exploitation des futurs réseaux de desserte. Cette compétence n'est à ce jour pas clairement exercée sur le territoire. La CLE souhaite que cette question soit abordée dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de l'eau et des milieux aquatiques du SAGE qui sera élaboré dans les mois à venir.

### LE CONTRAT DE GESTION INTÉGRÉE : RASSEMBLER LES PARTENAIRES AUTOUR D'UNE RÉFLEXION COMMUNE.

Pour apporter de la lisibilité dans ce contexte, le Contrat de Gestion Intégrée, en cohérence avec la stratégie du SAGE, propose qu'une étude stratégique soit réalisée en concertation avec tous les acteurs concernés, pour organiser les conditions de partage des ressources en eau, actuelles et futures en tenant compte des évolutions futures du territoire et des besoins des populations et des activités, des disponibilités de chacune des ressources et de leurs capacités de renouvellement, des besoins des milieux...

Outil d'aide à la décision dans le cadre de la gouvernance sur la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, cette étude sera aussi le support d'un cadre de réflexion commun visant à rassembler les acteurs de l'eau autour de scénarios d'évolution des besoins (eau potable, agriculture, thermalisme, usages divers, etc.) et des ressources accessibles et disponibles sur le territoire (Hérault, Astien, karst, eau brute du Rhône).





## CONCLUSION



La CLE attire l'attention du maître d'ouvrage sur la singularité du bassin versant de la lagune de Thau. La CLE souhaite rappeler l'enjeu fondamental de la protection de l'ensemble des ressources en eau : lagunes, cours d'eau, eaux souterraines, eaux côtières. Ces ressources sont primordiales d'un point de vue biologique, environnemental, économique et social. Elles sont en étroites relations, mais aussi fragiles et en déséquilibre - qualitatif ou quantitatif - pour bon nombre d'entre elles. Cette interdépendance amène à la plus grande prudence quand aux choix à venir. En ce sens, la CLE invite le maître d'ouvrage à préciser les incidences directes ou indirectes du projet sur les masses d'eau, au regard des critères du développement durable.

Les besoins exprimés par le monde agricole ont été entendus par la CLE. En matière d'alimentation en eau potable, Aqua Domitia est une réponse aux besoins futurs. Mais cette réponse n'est pas unique. Elle doit impérativement s'intégrer dans une stratégie d'aménagement du territoire prenant en compte l'amélioration du rendement des réseaux, la sensibilisation aux économies d'eau... L'ambition d'Aqua Domitia doit être garante de cette stratégie, au risque de ne pas tenir ses engagements.

La CLE souhaite que le projet puisse être mieux défini sur le territoire du SAGE, en concertation avec l'ensemble des acteurs. Elle souhaite la mise en place d'un schéma directeur de desserte en eau brute sur l'ensemble du bassin versant pour mieux préciser les atouts et les contraintes du projet sur le territoire, mais aussi son potentiel en termes de développement économique, ses incidences d'un point de vue environnemental, ses impacts financiers...

Enfin, la CLE souhaite que la gouvernance du projet se précise à l'échelle locale, en lien avec la CLE, mais aussi en lien avec les structures en charge de l'aménagement du territoire (le SCOT, les PLU) ou encore en charge des outils contractuels (le Contrat de Gestion Intégrée, les Contrats Natura 2000...).

CE CAHIER A ÉTÉ PRÉPARÉ DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC "AQUA DOMITIA"  
CPDP Aqua Domitia • La Coupole Sud • 329, rue Léon Blum • 34000 Montpellier  
Tél. 04 99 54 96 80 • Fax. 04 99 54 96 85  
Mail : [contact@debatpublic-aquadomitia.org](mailto:contact@debatpublic-aquadomitia.org) • <http://www.debatpublic-aquadomitia.org/>

Où ?

